



POUR MODIFIER PROFONDEMENT LE PROJET DE LOI EL-KHOMRI !

Les organisations syndicales de salariés et de jeunesse Cfdt, CFE-CGC, CFTC, UNSA, FAGE dénoncent un pré-projet de loi El Khomri « élaboré sans réelle concertation, qui va profondément changer la législation du travail et comporte des risques pour les salarié-e-s et les jeunes qui aspirent à accéder à un emploi ».

Elles demandent un changement profond du projet de Loi et que soient entendues leurs revendications :

- **Le retrait de la barémisation des indemnités prud'homales dues en cas de licenciement abusif et des mesures qui accroissent le pouvoir unilatéral des employeurs ;**

- **La modification des mesures supplétives sur le temps de travail afin que le droit actuel continue à s'appliquer à défaut d'accord notamment en ce qui concerne les astreintes, le fractionnement des repos, le repos des apprentis mineurs...**

- **En matière de licenciement économique, le texte doit permettre aux juges d'apprécier la réalité des difficultés économiques et retirer le périmètre national ;**

- **Pour la réaffirmation du rôle intermédiaire et incontournable de la branche ;**

- **Le fait syndical doit être reconnu quelle que soit la taille de l'entreprise ;**

- **Aucun forfait jour ou modulation ne peut être mis en place unilatéralement ;**

- **En matière de forfait jour, l'encadrement législatif proposé par ce projet de loi est trop faible et ne permet pas d'assurer la santé et la sécurité des travailleurs ;**

- **Des droits nouveaux apparaissent comme nécessaires en matière de formation -y compris professionnelle-, d'apprentissage, de validation des acquis de l'expérience et des temps de travail, notamment dans le cadre du CPA dans lequel nous demandons la création d'un compte temps ;**

- **Les signataires proposent de reprendre les propositions du COCT en matière de médecine du travail.**

Le gouvernement doit entendre les demandes des organisations signataires pour que les droits des salariés soient préservés et développés. Le projet de loi ne doit pas être seulement ajusté mais impérativement modifié en profondeur afin de le rééquilibrer en faveur des salariés.

RASSEMBLONS-NOUS !

SAMEDI 12 MARS 2016

10H00

DEVANT LA PREFECTURE A NANCY